



Séance du Conseil municipal du 19 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit d'étude de CHF 40'000 pour définir les potentialités d'agrandir et de rénover l'école Montfleury 1 »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 10 mars 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 15 mars 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 avril 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. De procéder à une étude destinée à définir les potentialités d'agrandissement et de rénovation l'école Montfleury 1.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 40'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 40'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.